



VINGT-TROISIÈME RÉUNION ANNUELLE

Le samedi 7 décembre 2019 à 9 heures
Salle Angèle Brunelle

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères, conseillers :

en personne : R. Deschatelets, C. Gleeson, E. Grunerud, M. Langevin, M. Lorek, M. Lovenuk, F. Marcotte Roy, S. Payeur, D. Pelletier, J.-P. Pelletier

par vidéoconférence : D. Coughlin

Élève conseillère : M. Trottier

Administration : L. Allaire, J. Hausner, R. Lepage, M. Major-Levesque, C.A. van Rassel, G. Beauce

Invitée : T. Rail, présidente de l'unité 62 de l'AEFO

Absence : A. Lauzon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Lucie Allaire, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, agit à titre de présidente d'assemblée jusqu'à l'élection de la présidence. Mme Allaire débute la réunion à 9 heures.

Résolution n° A-23-01 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non autorisée de Conseiller Alain Lauzon à la 23^e réunion annuelle du 7 décembre 2019.

Adoptée

2. CÉLÉBRATION DE PRIÈRE

Mme Allaire anime la célébration de prière en reconnaissance de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et en hommage aux 14 femmes tuées il y a 30 ans à Polytechnique de Montréal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° A-23-02 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE l'ordre du jour de la 23^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le samedi 7 décembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée

4. NOMINATION DE SCRUTATEURS

Résolution n° A-23-03 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Jolanta Hausner et Roger Lepage scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

Résolution n° A-23-04 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales mandate les scrutateurs d'élections à détruire les bulletins de vote suivant l'annonce du résultat du vote à la présidence et du vote à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

5. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Allaire ouvre les nominations à la présidence.

Conseillère Gleeson propose la nomination de Conseillère Payeur et Conseillère Lorek l'appuie.

La directrice de l'éducation demande à trois reprises s'il y a d'autres mises en candidature. Elle déclare la période des nominations close.

Conseillère Payeur accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidente.

Résolution n° A-23-05 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE Conseillère Payeur occupe le siège de la présidence pour la période du 7 décembre 2019 jusqu'à la tenue de la réunion annuelle de décembre 2020.

Adoptée

6. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Payeur remercie les membres élus de leur confiance. Le rôle de la présidence évolue continuellement et son plus grand désir est de bien représenter la table et le Conseil. « Le plus important ce sont nos enfants et de se respecter les uns les autres », dit la présidente. Elle se sent privilégiée d'avoir une table harmonieuse et respectueuse et elle apprécie les entretiens avec chacun des conseillers.

7. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Mme Allaire ouvre les nominations à la vice-présidence.

Conseillère Lorek propose la nomination de Conseillère Gleeson et Conseillère Marcotte Roy l'appuie.

La présidente demande à trois reprises s'il y a d'autres mises en candidature. Elle déclare la période des nominations close.

Conseillère Gleeson accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de vice-présidente.

Résolution n° A-23-06 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE Conseillère Gleeson occupe le siège de la vice-présidence pour la période du 7 décembre 2019 jusqu'à la tenue de la réunion annuelle de décembre 2020.

Adoptée

8. MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Gleeson remercie les membres élus de leur confiance et s'engage à appuyer la présidente selon ses forces au niveau politique afin de défendre l'école catholique de langue française. Elle croit en la force du groupe et les décisions communes et se sent entourée d'une bonne équipe.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 22^e RÉUNION ANNUELLE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2019

Résolution n° A-23-07 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 22^e réunion annuelle tenue le 8 décembre 2018, tel que présenté.

Adoptée

10. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

11. SERVICES BANCAIRES

Mme Hausner, directrice exécutive du Service des finances, mentionne qu'une étude est toujours en cours pour évaluer les besoins du Conseil et une comparaison des services offerts par différentes institutions bancaires.

Résolution n° A-23-08 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires, et ce, jusqu'à avis contraire.

Adoptée

12. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS

Mme Hausner mentionne que serait une bonne pratique de réviser les options l'an prochain avant de sélectionner une firme de vérificateurs.

Résolution n° A-23-09 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Grant Thornton pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2019-2020.

Adoptée

13. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2019-2020

Mme Hausner présente le rapport d'autorisation d'emprunt pour l'année fiscale 2019-2020.

Résolution n° A-23-10 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseiller Deschatelets

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport « Autorisation d'un prêt bancaire pour l'année fiscale 2019-2020 » tel que présenté.

Adoptée

14. RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Mme Allaire présente le rapport annuel pour l'année 2018-2019 et confirme qu'il sera affiché sur le site Internet suivant l'approbation du Conseil.

Résolution n° A-23-11 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le Rapport annuel 2018-2019 de la directrice de l'éducation.

Adoptée

15. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE DE CLÔTURE

Résolution n° A-23-12 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE la séance de la 23^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 7 décembre 2019, soit levée à 9 h 50.

Adoptée



Sylvie Payeur
présidente



Lucie Allaire
directrice de l'éducation

/gb